

Un regard actuel sur les normes IAS/IFRS et la modernisation des directives comptables de l'UE

Maintenant que le règlement sur l'application des normes comptables a été définitivement adopté, il est acquis que toutes les sociétés cotées en Bourse, en ce compris les banques et les compagnies d'assurance, seront tenues, à partir de 2005, d'établir leurs comptes annuels consolidés selon les normes IAS. Les États membres sont par ailleurs libres d'étendre l'application de ces normes à certaines autres catégories d'entreprises, voire aux comptes annuels simples.

Le 3 septembre dernier, l'IEC a organisé, en collaboration avec BBL-ING, un séminaire sur l'introduction prochaine des normes IAS et la modernisation des directives comptables. Divers orateurs y ont fait le point, chacun sous leur angle spécifique, sur la question et les perspectives.

En voici une brève synthèse.

Bruno Colmant et Jean-Paul Servais

Le premier orateur, Karel Van Hulle, Head of Unit à la Direction générale XV de l'Union européenne, s'est penché sur le cadre conceptuel des normes IAS.

La mise en œuvre des normes IAS en Europe est un défi de taille, a-t-il souligné. C'est précisément pour cette raison qu'a été créé le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (European Financial Reporting Advisory Group - EFRAG), qui aura un rôle important à jouer dans l'évaluation de l'applicabilité des normes comptables internationales à l'intérieur du cadre juridique européen, dans l'élaboration de nouvelles normes IAS/IFRS et dans l'approbation de celles-ci à l'échelle européenne. En ce qui concerne les normes existan-

tes, celles-ci devraient être approuvées intégralement par la Commission européenne d'ici la fin de cette année, de manière à ce qu'elles fassent partie du droit comptable européen et national.

Le passage aux normes IAS/IFRS nécessite également d'urgence une modification des quatrième et septième directives comptables. Une proposition de directive en ce sens est actuellement à l'examen. À cet égard, la Commission essaiera autant que possible de supprimer les contradictions actuelles entre les directives et les normes IAS/IFRS, a encore ajouté Karel Van Hulle.

Jean-Paul Servais, chef de cabinet du ministre des Finances, président





Karel Van Hulle

du Conseil supérieur des Professions économiques et professeur à l'ULB, a pour sa part attiré l'attention sur la nécessité d'une formation adéquate en la matière. Compte tenu de l'impact des développements exposés, les entreprises concernées auraient intérêt à s'atteler dès 2003 à la formation de leur personnel et à l'adaptation de leur organisation comptable. La formation des titulaires des professions économiques concernées ne peut davantage être différée.

Entre-temps, le problème de la langue a également été pris à bras-le-corps: en effet, une traduction officielle des normes IAS dans les trois langues nationales sera prochainement disponible, a confirmé l'orateur.

L'idée d'une éventuelle extension des normes IAS/IFRS à tous les comptes annuels – et donc pas seulement aux comptes consolidés – paraît difficile à concrétiser en raison du lien étroit qui existe en Belgique entre le droit comptable et le droit fiscal. Le gouvernement belge ne devrait pas prendre de décision sur ce point avant 2005, a poursuivi Jean-Paul Servais.

Pour terminer, l'orateur a approfondi quelque peu la notion de " fair value ", l'une

des pierres angulaires des normes IAS/IFRS.

Bruno Colmant, directeur général du Crédit européen à Luxembourg, conseil fiscal et membre du Conseil supérieur des Finances, a comparé, dans un exposé passionnant et clair, le cadre de référence comptable appliqué à l'heure actuelle dans les États membres d'inspiration non anglo-saxonne avec les normes IAS.

Il a notamment souligné que, même si les normes IAS et les systèmes d'information financière continentaux poursuivent un même

objectif – à savoir donner une image fidèle de la situation financière d'une entreprise –, le passage aux normes IAS n'en constitue pas moins un changement fondamental. Si l'adoption des nouvelles normes présente indéniablement des avantages (cadre conceptuel, comparabilité, transparence et qualité de l'information, etc.), il ne faut cependant pas perdre de vue que – a fortiori, pendant la phase initiale – elle ira également de pair avec certains aspects moins favorables (nature contraignante des normes, adaptation des règlements boursiers et de la législation, coûts internes liés, notamment, à la formation du personnel, etc.). En résumé, le chemin est encore long.

Johan De Leenheer, président de l'IEC, a clôturé l'après-midi par une série de considérations de synthèse. Il a souligné à son tour l'importance d'un accompagnement correct des entreprises et de leurs conseillers dans le cadre du processus de passage aux normes IAS/IFRS, et de déclarer: " Dans ce domaine, un rôle important est indéniablement dévolu à notre instance de normalisation nationale, la CNC, mais aussi aux instituts professionnels, aux institutions financières et aux établissements d'enseignement. "

